



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 mars 2022

Délibération n°10/2022

### Objet :

**Convention d'Objectifs et de Moyens  
entre le Pays Sud Toulousain et les  
Communautés de Communes du Bassin  
Auterivain, de Cœur de Garonne et du  
Volvestre**

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 23

Excusés : 7

Absents : 12

Date de la convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – Mme Florence DUC – M. Loïc GOJARD – M. Antoine KAUFFEISEN – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – Mme Patricia CAVALIERI D'ORO - Mme Nadia ESTANG – M. Jean-Luc GARRIGUES - M. Régis GRANGE – M. Dominique MARQUET – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – Mme Danielle TENZA – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Yves CARON-JOURDA – M. Eric PAYEN – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Denis TURREL

### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Frédéric PASIAN – M. Jean-Luc RIVIERE -

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Jean-Louis GAY – M. Bastien HO – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD donne pouvoir à M. ROUJAS, M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE donne pouvoir à M. Régis GRANGE

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis REMY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président rappelle à l'Assemblée que le PETR du Pays Sud Toulousain a proposé à ses 3 Communautés de Communes membres un conventionnement pluriannuel (sur la durée restante du mandat municipal actuel) visant à clarifier et préciser le rôle, les missions et les actions du PETR, ainsi que les moyens à lui allouer pour lui permettre de les assumer. Ce, sur la base de la délibération prise en ce sens le 2 février 2022 en Conseil syndical.

Un échange s'est ainsi engagé entre PETR et Communautés de Communes, qui ont avancé des amendements validés par le Bureau lors de sa session du 7 mars 2022. Il en ressort le texte définitif annexé à la présente pour présentation et approbation du Conseil syndical en vue sa signature et sa mise en application prochaines.

Après délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la Convention d'Objectifs et de Moyens entre PETR et Communautés de Communes,
- D'autoriser le Président à signer le document et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa bonne mise en œuvre, y compris les avenants qui seront déterminés d'un commun accord d'ici la fin du mandat municipal en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président  
**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390 CIERBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le



ID : 031-200048700-20220316-102022-DE

MAIRIE DE ...  
...  
...  
...  
...



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 mars 2022

Délibération n°11/2022

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 23

Excusés : 7

Absents : 12

Date de la convocation : 10/03/2022

### Objet :

### Vote du Budget Primitif 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – Mme Florence DUC – M. Loïc GOJARD – M. Antoine KAUFFEISEN – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – Mme Patricia CAVALIERI D'ORO – Mme Nadia ESTANG – M. Jean-Luc GARRIGUES – M. Régis GRANGE – M. Dominique MARQUET – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – Mme Danielle TENSA – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Yves CARON-JOURDA – M. Eric PAYEN – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Denis TURREL

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Frédéric PASIAN – M. Jean-Luc RIVIERE -

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Jean-Louis GAY – M. Bastien HO – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

#### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD donne pouvoir à M. ROUJAS, M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE donne pouvoir à M. Régis GRANGE

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis REMY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Conformément à la loi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'est déroulé lors du Conseil Syndical en date du 2 février 2022, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire exposé à l'Assemblée.

Les remarques émises à l'occasion de ce débat ont été prises en compte, pour présenter ce jour le Budget Primitif 2022, conformément à la nomenclature M14 du CGCT.

Le Président expose que le Budget Primitif 2022 est proposé avec la reconduction de la cotisation des EPCI membres à l'identique de 2021, à savoir trois euros (3.00 €) par habitant.

M. Le Président précise, également, la contribution supplémentaire des EPCI membres sur des missions réglementaires et complémentaires :

- 10 000 € par EPCI concernant le Plan Climat Air Energie Territorial,
- 10 000€ par EPCI concernant le Contrat Local de Santé.

René AZEMA, Vice-Président, détaille les budgets d'investissement et de fonctionnement 2022, en dépenses comme en recettes, au global et par service.

Le Budget Primitif 2022 est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

2022	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	2 238 393.25€	230 802.12€	2 469 195.37€
Recettes	2 238 393.25€	230 802.12€	2 469 195.37€

Le Conseil Syndical est invité à délibérer et à approuver le Budget Primitif 2022.

Après délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le Budget Primitif 2022.
- Autorise Le Président à signer tout document en lien avec ledit budget

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour copie certifiée conforme  
 Pour notification au demandeur  
 Le Président  
**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
 34, avenue de Toulouse  
 31390 CARBONNE  
 Tél. 05 61 97 30 34  
 www.payssudtoulousain.fr



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations Du Conseil Syndical

Séance du 16 mars 2022  
Délibération n°12/2022

Objet :

**Demande de subvention pour  
l'année 2022**

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 23

Excusés : 7

Absents : 12

Date de la convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – Mme Florence DUC – M. Loïc GOJARD – M. Antoine KAUFFEISEN – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – Mme Patricia CAVALIERI D'ORO - Mme Nadia ESTANG – M. Jean-Luc GARRIGUES - M. Régis GRANGE – M. Dominique MARQUET – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – Mme Danielle TENSA – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Yves CARON-JOURDA – M. Eric PAYEN – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Denis TURREL

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Frédéric PASIAN – M. Jean-Luc RIVIERE -

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Jean-Louis GAY – M. Bastien HO – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

#### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD donne pouvoir à M. ROUJAS, M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE donne pouvoir à M. Régis GRANGE

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis REMY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Monsieur le Président propose de solliciter l'ensemble des partenaires financiers afin d'accompagner le PETR dans la réalisation du Budget Primitif 2022 arrêté ce jour, dans sa globalité comme dans le détail des services correspondant aux missions attribuées par les Communautés de Communes au PETR.

Ainsi, seront sollicités LEADER, l'Etat et ses opérateurs (ADEME, ARS...), la Région Occitanie, le Département de Haute Garonne ainsi que tout autre potentiel partenaire financier, ingénierie de Pays incluse (notamment 50 000 euros pour la Région au titre de l'Administration Générale, de la Culture et de LEADER ; et 25 000 euros pour le Département au titre du SCoT).

Après délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité :

- Décide de solliciter le soutien des partenaires financiers énoncés précédemment, ainsi que toute autre source de financement qui pourrait être mobilisable dans l'objectif de réalisation efficiente du Budget Primitif 2022.
- Donne pouvoir au Président de réaliser tout acte et de signer toutes pièces utiles et nécessaires en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président  
**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le



ID : 031-200048700-20220316-122022-DE

RETRAYE SUR FOU...  
...  
...  
...  
...



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 mars 2022

Délibération n°13/2022

### Objet :

Admission en non-valeur

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 23

Excusés : 7

Absents : 12

Date de la convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – Mme Florence DUC – M. Loïc GOJARD – M. Antoine KAUFFEISEN – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – Mme Patricia CAVALIERI D'ORO- Mme Nadia ESTANG – M. Jean-Luc GARRIGUES - M. Régis GRANGE – M.

Dominique MARQUET – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – Mme Danielle TENSA – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Yves CARON-JOURDA – M. Eric PAYEN – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Denis TURREL

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Frédéric PASIAN – M. Jean-Luc RIVIERE -

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Jean-Louis GAY – M. Bastien HO – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

#### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD donne pouvoir à M. ROUJAS, M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE donne pouvoir à M. Régis GRANGE

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis REMY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par Madame la Trésorière de Carbonne, concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont elle n'a pu réaliser le recouvrement,

Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables sur le budget primitif

s'élève à la somme de 0.24 € sur les exercices 2020 et 2021 et que la dépense sera imputée à l'article 6541 ;

Il est demandé au Conseil Syndical de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2020 et 2021 pour un montant de 0.24€
- Approuve l'imputation à l'article 6541

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390-CARBONNE

Tél. : 05 61 97 30 34

[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)





PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 mars 2022

Délibération n°14/2022

### Objet :

**Sollicitation d'une subvention  
LEADER pour le guichet  
Rénov'Occitanie 2022**

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 23

Excusés : 7

Absents : 12

Date de la convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – Mme Florence DUC – M. Loïc GOJARD – M. Antoine KAUFFEISEN – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – Mme Patricia CAVALIERI D'ORO - Mme Nadia ESTANG – M. Jean-Luc GARRIGUES - M. Régis GRANGE – M.

Dominique MARQUET – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – Mme Danielle TENSA – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Yves CARON-JOURDA – M. Eric PAYEN – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Denis TURREL

### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Frédéric PASIAN – M. Jean-Luc RIVIERE -

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Jean-Louis GAY – M. Bastien HO –

Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD donne pouvoir à M. ROUJAS, M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE donne pouvoir à M. Régis GRANGE

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis REMY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président rappelle à l'Assemblée que le PETR du Pays Sud Toulousain est le coordonnateur de la transition énergétique sur le territoire et porte le Plan Climat Air Energie Territorial.

Dans ce cadre, il a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Occitanie, portant sur la mise en œuvre du guichet de la rénovation énergétique de l'habitat et a été lauréat.

Une convention cadre de 3 ans, de 2021 à 2023, établit la mise en œuvre opérationnelle du Guichet Rénov'Occitanie.

Suite aux résultats très satisfaisants du guichet sur l'année 2021, le Conseil Régional a renouvelé sa confiance au Pays Sud Toulousain pour l'année 2022.

Comme l'année précédente, le fonctionnement est basé sur 3 postes, dont deux conseillers auprès des ménages et une coordinatrice du guichet, ainsi que des opérations de promotion et communication.

Afin de compléter le co-financement de la Région Occitanie, la demande de subvention LEADER concerne les frais salariaux, les frais de structures et les dépenses externes liées aux actions de communication.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES en € TTC		RESSOURCES		
Factures	12 800,00 €	Région	58 131,15 €	52,0%
Salaires chargés	86 078,85 €	FEADER	31 301,39 €	28,0%
Frais de structure	12 911,83 €	autofinancement	22 358,13 €	20,0%
<b>TOTAL</b>	<b>111 790,67 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>111 790,67 €</b>	

Après délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter au titre du programme LEADER 31 301,39 € de FEADER,
- D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31000 CARBONNE

Tel. : 05 61 97 30 34

[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le



ID : 031-200048700-20220316-142022-DE

MAIRIE DE BLOIS  
10000 BLOIS  
RUE DE LA MAIRIE  
10000 BLOIS  
FRANCE



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 mars 2022

Délibération n°15/2022

### Objet :

**Sollicitation d'une subvention  
LEADER pour la mobilité 2022**

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 23

Excusés : 7

Absents : 12

Date de la convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – Mme Florence DUC – M. Loïc GOJARD – M. Antoine KAUFFEISEN – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – Mme Patricia CAVALIERI D'ORO - Mme Nadia ESTANG – M. Jean-Luc GARRIGUES - M. Régis GRANGE – M. Dominique MARQUET – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – Mme Danielle TENSA – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Yves CARON-JOURDA – M. Eric PAYEN – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Denis TURREL

### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Frédéric PASIAN – M. Jean-Luc RIVIERE -

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Jean-Louis GAY – M. Bastien HO – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD donne pouvoir à M. ROUJAS, M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE donne pouvoir à M. Régis GRANGE

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis REMY

Le Président rappelle à l'Assemblée que le PETR du Pays Sud Toulousain est le coordonnateur de la transition énergétique sur le territoire et porte le Plan Climat Air Energie Territorial.

Dans ce cadre, il a répondu à l'appel à projet « France Mobilité » de l'ADEME, portant sur l'expérimentation d'un bouquet de services alternatifs à l'autosolisme, et a été lauréat.

Ce programme est bâti sur 3 ans pour la période 2019-2022.

Afin de compléter le co-financement de l'ADEME, la demande de subvention LEADER concerne les frais salariaux, le fonctionnement et les dépenses externes liées aux actions du programme (Rézo pouce, Autopartage, formation remise en selle, communication, prestation de service sur les indicateurs).

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES € TTC		RESSOURCES		
Factures	71 530,00 €	ADEME	56 514,54 €	50,00%
Salaires chargés	35 803,96 €	FEADER	33908,72€	30,00%
Frais de structure	5 695,12 €	Autofinancement	22 605,82 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>113 029,08 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>113 029,08 €</b>	

Après délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter au titre du programme LEADER 33 908,72 € de FEADER,
- D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

Gérard ROUJAS

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 81 97 30 34

www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le



ID : 031-200048700-20220316-152022-DE

MAIRIE DE  
10000  
10000  
10000  
10000  
10000



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 mars 2022  
Délibération n°16/2022

### Objet :

**Sollicitation d'une subvention  
LEADER pour l'élaboration du  
Schéma Directeur des Energies  
Renouvelables 2022-2023**

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 23

Excusés : 7

Absents : 12

Date de la convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – Mme Florence DUC – M. Loïc GOJARD – M. Antoine KAUFFEISEN – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – Mme Patricia CAVALIERI D'ORO – Mme Nadia ESTANG – M. Jean-Luc GARRIGUES – M. Régis GRANGE – M.

Dominique MARQUET – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – Mme Danielle TENSA – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Yves CARON-JOURDA – M. Eric PAYEN – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Denis TURREL

### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Frédéric PASIAN – M. Jean-Luc RIVIERE -

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Jean-Louis GAY – M. Bastien HO – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD donne pouvoir à M. ROUJAS, M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE donne pouvoir à M. Régis GRANGE

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis REMY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président rappelle à l'Assemblée que le PETR du Pays Sud Toulousain est le coordonnateur de la transition énergétique sur le territoire et porte le Plan Climat Air Energie Territorial.

La réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables est prévu dans le plan d'action porté par le PETR du Pays Sud Toulousain.

La demande de financement LEADER porte sur les coûts de réalisation de cette étude en 2022 et 2023, en complément des subventions qui seront sollicitées auprès d'autres partenaires financiers.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES en € TTC		RESSOURCES		
Factures	75 000,00 €	Région Occitanie - CTO	24 000,00 €	32,0%
		FEADER	36 000,00 €	48,0%
		Autofinancement	15 000,00 €	20,0%
<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>	

Après délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter au titre du programme LEADER 36 000 € de FEADER,
- D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour copie certifiée conforme  
 Pour notification au demandeur  
 Le Président  
 Gérard ROUJAS

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél : 05 61 97 30 34

[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 mars 2022  
Délibération n°17/2022

Objet :

**Sollicitation d'une subvention  
LEADER pour le PCAET 2022**

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 23

Excusés : 7

Absents : 12

Date de la convocation : 10/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – Mme Florence DUC – M. Loïc GOJARD – M. Antoine KAUFFEISEN – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – Mme Patricia CAVALIERI D'ORO - Mme Nadia ESTANG – M. Jean-Luc GARRIGUES - M. Régis GRANGE – M. Dominique MARQUET – M. Floréal MUNOZ – M. Jean-Louis REMY – Mme Danielle TENSA – M. Michel ZDAN

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Yves CARON-JOURDA – M. Eric PAYEN – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Denis TURREL

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Frédéric PASIAN – M. Jean-Luc RIVIERE -

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Jean-Louis GAY – M. Bastien HO – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

#### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD donne pouvoir à M. ROUJAS, M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE donne pouvoir à M. Régis GRANGE

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis REMY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président rappelle à l'Assemblée que le PETR du Pays Sud Toulousain est le coordonnateur de la transition énergétique sur le territoire et porte le Plan Climat Air Energie Territorial.

Ainsi assure-t-il l'ingénierie et la mise en œuvre d'actions qui y sont liées.

La demande de financement LEADER concerne les frais salariaux, de fonctionnement et les dépenses liées aux actions de sensibilisation (Bobine verte, formation élus, communication) pour l'année 2022.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES en € TTC		RESSOURCES		
Factures	11 500,00 €			
Salaires Chargés	50 588,36 €	FEADER	33 444,77 €	48,0%
Frais de structure	7 588,25 €	Autofinancement	36 231,84 €	52,0%
<b>TOTAL</b>	<b>69 676,61 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>69 676,61 €</b>	

Après délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- De solliciter au titre du programme LEADER 33 444,77 € de FEADER,
- D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour copie certifiée conforme  
 Pour notification au demandeur  
 Le Président  
 Gérard ROUJAS

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
 34, avenue de Toulouse  
 31390 CARBONNE  
 Tél : 05 61 97 30 34  
 www.payssudtoulousain.fr

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le



ID : 031-200048700-20220316-172022-DE

INFORMATION  
DE  
LA  
PRÉFECTURE  
DE  
LA  
SEINE-SAINT-DENIS



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 16 mars 2022

Délibération n°18/2022

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 23

Excusés : 7

Absents : 12

Date de la convocation : 10/03/2022

### Objet :

### Réorganisation du Conseil de Développement

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Gérard CAPBLANQUET – Mme Florence DUC – M. Loïc GOJARD – M. Antoine KAUFFEISEN – M. Daniel PAREDE – M. Jean-Christophe SANCHEZ

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. René AZEMA – M. Thierry BONCOURRE – Mme Patricia CAVALIERI D'ORO – Mme Nadia ESTANG – M. Jean-Luc GARRIGUES – M. Régis GRANGE – M.

Communauté de Communes du Volvestre : M. Max CAZARRE – M. Yves CARON-JOURDA – M. Eric PAYEN – M. Gérard ROUJAS – M. Pierre VIEL – M. Denis TURREL

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD – M. Frédéric PASIAN – M. Jean-Luc RIVIERE -

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE – M. Roger SIRABELLA – M. Pascal TATIBOUET

Communauté de Communes du Volvestre : M. Patrick LEFEBVRE

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. Paul-Marie BLANC – M. Serge BONNEMAISON – M. Pierre LAGARRIGUE – M. Christian SENSEBE – M. Nicolas ROSTAING – M. Henri ROUAIX

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre : M. Jean-Marc ESQUIROL – M. Jean-Louis GAY – M. Bastien HO – Mme Anne-Marie NAYA – Mme Maryse VEZAT-BARONIA – M. Stéphane WAWRZYNIAK

#### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Mme Sylvie GERARD donne pouvoir à M. ROUJAS, M. Frédéric PASIAN donne pouvoir à M. ROUJAS

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. Olivier CARTE donne pouvoir à M. Régis GRANGE

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis REMY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président invoque les statuts du PETR du Pays Sud Toulousain :

**Article 9 : Le conseil de développement territorial**

*Le conseil de développement territorial du PETR réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.*

*Le nombre de membres du conseil de développement territorial est fixé à 40 répartis en 2 collèges :*

☒ Collège des acteurs économiques et sociaux : 20 sièges

☒ Collège des acteurs culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs : 20 sièges

*Les membres du conseil de développement territorial sont désignés de la manière suivante :*

☒ 24 membres sont désignés par le Comité syndical sur une liste proposée par les communautés de communes adhérentes ;

☒ 16 membres sont désignés par le Comité syndical après appel à candidature citoyenne.

*Chaque collège désigne en son sein 4 représentants qui constituent le bureau du Conseil de développement. Le bureau est composé d'au moins un président élu en son sein au scrutin uninominal et à la majorité simple. En cas d'égalité de voix, est élu le candidat le plus âgé.*

*Les convocations du Conseil sont faites par le président du Conseil de développement. L'assemblée peut valablement se réunir si au moins un tiers des membres est présent ou représenté.*

*Le secrétariat du conseil de développement territorial est assuré par les agents du PETR.*

Le Président rappelle par ailleurs que, sur cette base, le PETR a engagé une réorganisation du Conseil de Développement / Co Dev à l'issue des dernières élections municipales. Il compte ainsi actuellement de nombreux membres actifs, qui ont d'ores et déjà participé à plusieurs travaux du PETR (Contrat Local de Santé, Projet de Territoire...) sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUMERC. Mais rien n'avait été officialisé jusque-là, ni sa composition, si ses relations au PETR.

Un appel public à candidatures avait été initié en 2021, complété de candidatures issues des réseaux du CoDev comme du PETR et de ses Communautés de Communes. Toutes ces candidatures ont été formalisées chacune via un document individuel complété et signé par les intéressés, dans le respect du Règlement Européen Général de Protection des Données Personnelles (RGPD) ; puis ont été regroupées dans une liste soumise aux Communautés de Communes pour avis, complétude et validation. Le processus a ainsi abouti à ce qui suit :

**CANDIDATS DECLARES AU CODEV 2022**

NOM	PRENOM	COMMUNE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	QUALITE
AUDOUBERT	Michel	Rieux Volvestre	CCV	Retraité - Radio Galaxie
BAUDEAN	Pierre	Martres-Tolosane	CCCG	Agriculteur
DAVEZAC	Christophe	Auterive	CCBA	Président du BET en Maîtrise Œuvre Bâtiment
DEDIEU-CASTIES	Françoise	Lacaugne	CCV	Enseignante
DELACHOUX	Jean-Marc	Gouzens	CCV	Consultant ; ancien Directeur Adjoint Chambre de Métiers et de l'Artisanat
DOUMERC	Jacques	Vernerque	CCBA	Urbaniste
FARAGOU	Yannick	Carbonne	CCV	Assistante
FERRAND	Bernard	Rieux Volvestre	CCV	Maître de conférence en économie

<b>GALLICE</b>	Yoann	Auterive	CCBA	Chargé de mission habitat à la CCBA
<b>GOWIN</b>	Sylvie	Carbonne	CCV	Responsable achat Groupe DSI
<b>GUILLOY</b>	Hélène	Poucharramet	CCCG	Formatrice
<b>LACOMBE</b>	Christian	Carbonne	CCV	Dentiste
<b>LAFARGUE</b>	Gisèle	Carbonne	CCV	Animatrice bénévole à Radio Galaxie
<b>LANGRY</b>	Jean	Auterive	CCBA	BET en Bois paille et Rénovation
<b>LEBRET</b>	Joel	Montesquieu-Volvestre	CCV	Diplomate retraité et fondateur de la SCAC Marestaing
<b>MARCIEN</b>	Corine	Montesquieu-Volvestre	CCV	Ex-ingénieure BTP de l'Etat + Présidente de la SCAC Marestaing
<b>MAZIERE</b>	Jean	Longages	CCV	Retraité du bâtiment
<b>MIRAS</b>	Bastien	Cazères	CCCG	Ingénieur
<b>MONIER</b>	Bernard	Labarthe/Lèze	CCBA	Architecte Miremont
<b>PICARD</b>	Olivier	Venerque	CCBA	Directeur régional du CNPF
<b>SOULA</b>	Jean-Pierre	Rieux Volvestre	CCV	Professeur des universités à Toulouse
<b>TAPIAU</b>	Alain	Montoussin	CCCG	Retraité de l'agriculture
<b>VERCRUYSSSE</b>	Etienne	Longages	CCV	Retraité Ingénieur télécom spatial - Directeur de projets
<b>VERRIER</b>	Bruno	Noé	CCV	Responsable antenne Radio Galaxie
<b>VINCENT</b>	Norbert	Rieux Volvestre	CCV	Retraité PDG Ets
<b>WARIN</b>	Bertrand	Auterive	CCBA	Géomètre-Expert

Parallèlement, des échanges entre les responsables du Codev et du PETR ont engendré un projet de protocole annexé à la présente, afin de définir et arrêter les modalités de coopération entre les deux entités.

Le Président invite le Conseil syndical à se prononcer sur les candidatures au Codev, ainsi que sur le projet de protocole entre CoDev et PETR.

Après délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Officialise les candidatures formellement déposées auprès du PETR et avalisées par les Communautés de Communes, laissant le CoDev libre de réunir ses nouveaux membres, de se structurer et de se relancer sur ces nouvelles bases,
- Valide le projet de protocole entre CoDev et PETR.
- Autorise Le Président à signer ledit protocole et engager tout acte nécessaire à la bonne coopération avec le CoDev.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
 Au registre suivent les signatures  
 Pour copie certifiée conforme  
 Pour notification au demandeur  
 Le Président  
**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
 34, avenue de Toulouse  
 31390 CARBONNE  
 Tel. : 05 61 97 30 34  
[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le



ID : 031-200048700-20220316-182022-DE

STAVAC 100 T 0000 2022 03 16

0000 000 0000 0000 0000

0000 0000 0000 0000

0000 0000 0000 0000

0000 0000 0000 0000